



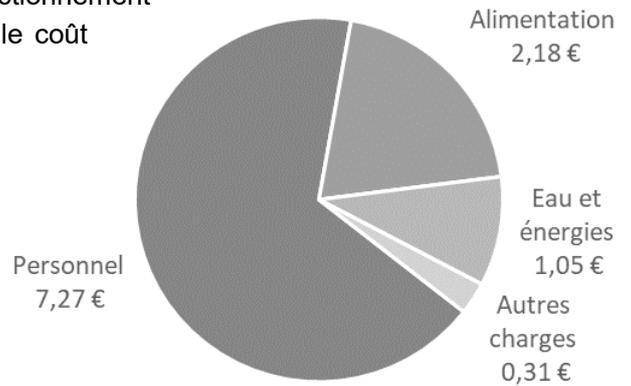
### COÛT DE FONCTIONNEMENT DES CANTINES DE SAINT MARTIN DE L'IF

L'analyse minutieuse des dépenses et des recettes liées au fonctionnement des cantines scolaires de la commune a permis d'établir que le coût d'un repas revient aujourd'hui à 10,82 €.

Suite à l'approvisionnement de l'alimentation auprès des producteurs locaux, le poste "alimentation" a légèrement diminué. En contrepartie, les charges, notamment celles liées à l'énergie, ne cessent de croître.

Le tarif actuellement facturé aux familles a été mis en place lorsque le coût du repas était évalué à 9,90 €. Cela représentait donc une participation des familles à hauteur de 31,3 % du coût de revient, les 68,7 % restants étant à la charge de la collectivité.

Aujourd'hui, la part des familles ne couvre plus que 28,7 % du coût du repas. La collectivité assume donc 71,3 % de cette charge, dont le montant total s'élève à 212 308 € pour l'année 2021.



### RÉAMÉNAGEMENT DU BOURG

Le projet de réaménagement de la traversée du bourg de Fréville se poursuit. L'avant-projet étant établi, une réunion publique d'information aura lieu **le 30 mars à 20h30, à la salle Antoine Corneille (Fréville)**.

Le budget global de ce projet est estimé à environ 1,5 million d'euros, supportés à la fois par la commune et le département, et sera par ailleurs subventionné.

### POINT PROJETS / TRAVAUX

Rue d'Yvetot, les travaux du futur atelier municipal avancent à bonne allure. La charpente principale est maintenant en place, le bardage est en cours, et la livraison est toujours prévue pour la fin d'été 2022.

Côté garderie, le dossier de consultation des entreprises est en cours d'élaboration.

### AIDE FINANCIÈRE CENTRES DE LOISIRS

Une commission temporaire a étudié la possibilité d'octroi d'une aide financière pour les familles inscrivant leur enfant dans un accueil de loisirs.

Les modalités exactes de cette mesure seront validées en Conseil Municipal à la fin du mois, et vous pourrez passer en mairie dès début avril pour connaître les conditions de prise en charge.

### ÉLECTIONS

Les inscriptions sur les listes électorales sont clôturées pour l'élection présidentielle, mais restent possibles pour les élections législatives jusqu'au 6 mai (jusqu'au 4 mai si vous effectuez la démarche en ligne).

Par ailleurs, les cartes d'électeurs vont être rééditées, dès l'élection présidentielle. Ces cartes incluront désormais un **QR-code**, qui permettra de simplifier vos démarches électorales en ligne (inscription sur une nouvelle liste, procuration, etc.).

Enfin, sachez que vous pouvez désormais donner procuration à une personne extérieure à votre commune de rattachement. En revanche, cette personne doit toujours se rendre dans le bureau de vote dans lequel vous êtes inscrit.

### GRIPPE AVIAIRE

La grippe aviaire est une maladie virale qui touche les oiseaux et qui provoque un très haut taux de mortalité chez toutes les espèces de volatiles, d'où le nom de grippe aviaire. C'est une maladie très contagieuse.

Quelques foyers présents en Seine Maritime ont déjà entraîné l'abattage des volailles. La meilleure protection restant la prévention, retrouvez les recommandations de la Chambre d'Agriculture sur notre internet [saintmartindelif.fr](http://saintmartindelif.fr).

## Focus sur le conseil municipal

Lors des réunions des 20 décembre et 28 janvier derniers, le Conseil Municipal :

- a retenu l'entreprise VERITAS, parmi les 3 prestataires candidats, pour les missions de contrôle technique et de sécurité sur le projet de garderie,

- a confié l'entretien annuel de la centrale double flux des locaux du Syndicat de Bassin Versant à l'entreprise Alliance Energy, pour un montant de 510,07 €,

- a approuvé le devis de l'entreprise HAVE SOMACO, d'un montant de 11 545,84 €, concernant l'installation d'une pompe de relevage pour le futur atelier municipal, suite au nouveau besoin établi durant la construction,

- a accepté la mise en place des nouveaux documents pour la location des salles communales à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022,

- a voté les nouveaux tarifs pour la location des salles communales, et pour les concessions des cimetières, qui sont entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022 (ces tarifs sont consultables sur le site internet de la commune),

- a décidé de missionner le CDG76 afin de participer financièrement à la souscription d'une mutuelle santé et/ou d'une mutuelle de prévoyance pour les agents de la commune,

- a autorisé le Maire à soumettre toute demande de subvention permettant la réduction des coûts de rénovation de l'église de Betteville (installation électrique et paratonnerre).

## INSCRIPTIONS ÉCOLES

Les inscriptions scolaires vont bientôt débuter. Elles concernent principalement les enfants nés en 2019.

Permanences pour l'École primaire de Fréville :

- ✓ le 29 mars, de 16h45 à 18h00, à l'école maternelle, avec visite possible des locaux,
- ✓ les 8 et 29 avril, de 9h00 à 16h30, à l'école élémentaire.

Sur rendez-vous pour l'École primaire de Betteville :

- ✓ les 29 mars et 9 mai, de 15h00 à 17h00.

Retrouvez les modalités d'inscription complètes sur le site de la commune : [saintmartindelif.fr](http://saintmartindelif.fr).

## STOP AUX INCIVILITÉS

Ce sont ces gestes du quotidien qui détériorent la qualité des espaces publics :

- ✓ les déjections canines,
- ✓ les mégots de cigarettes,
- ✓ les déchets jetés sur la voie publique,
- ✓ les masques et gants jetables,
- ✓ les dépôts d'ordure en bordure de forêt...

Pour rappel, ces gestes sont passibles d'une amende, qui peut aller de 68 à 135 €. Adopter une attitude responsable est la solution face à ces incivilités.

De même, nous rappelons à tous les agriculteurs concernés qu'ils doivent laisser la voirie propre après le passage de leurs engins. Nous savons qu'il est difficile de le faire pendant les travaux, mais elle doit être nettoyée juste après. En cas d'accident, la responsabilité de l'exploitant est engagée.

## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le PCS, ou Plan Communal de Sauvegarde, a pu être entièrement réécrit et repensé à l'échelle de Saint Martin de l'If, grâce au soutien du syndicat de bassin versant de l'Austreberthe et du Saffimbec, et est désormais quasi-opérationnel. Il nous manque seulement quelques volontaires, afin de prendre en charge l'alerte à la population sur certains secteurs, si besoin était. N'hésitez pas à vous manifester en mairie si ce rôle vous intéresse.

De plus, dans le cadre du PCS, un fichier est mis en place pour recenser les personnes sensibles et nous permettre de maintenir un contact privilégié avec elles. Nous vous invitons à vous faire connaître en mairie si vous souhaitez être inscrit sur cette liste. Évidemment, l'inscription est confidentielle, et la consultation du registre n'est accessible qu'aux personnes autorisées (personnel de mairie, élus et services de secours).

Enfin, si vous n'avez pas reçu votre Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, n'hésitez pas à venir le retirer en mairie.

## PANNEAU POCKET

Comme annoncé sur le DICRIM, Saint Martin de l'If se dote de Panneau Pocket. Cette application mobile vous permettra de rester informé des actualités de Saint Martin de l'If et de la CCYN, sur votre téléphone.

La mise en place est en cours, et vous pouvez déjà télécharger l'application.

Plus d'informations à venir sur [saintmartindelif.fr](http://saintmartindelif.fr).

Mairie de Saint Martin de l'If  
47 rue d'Yvetot – Fréville – 76190 Saint Martin de l'If

Mairie de Saint Martin de l'If : 02.35.91.27.15  
Mairie de Betteville : 02.35.91.27.60  
Site web : <https://www.saintmartindelif.fr>  
Facebook : Commune de Saint Martin de l'If



Directeur de la publication  
Sylvain GARAND

Rédaction, conception, réalisation et impression  
Mairie de Saint Martin de l'If  
Commission Communication  
Tirage : 800 exemplaires